

Mayté Banzo et al., *Les projets alimentaires territoriaux. Vers des actions collectives*, Éditions Quæ, 2024, 172 pages

17 octobre 2024



Dix ans après la [Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt](#), qui instituait entre autres les projets alimentaires territoriaux (PAT), ce livre explore les liens entre agriculture, alimentation et territoire. Il est scindé en trois parties, introduites par des témoignages, qui répondent

notamment aux questions suivantes : quelles sont les différences entre les systèmes alimentaires territoriaux (SAT) et les PAT ? Que retire le collectif des acteurs, impliqués dans un PAT, du lien tissé entre agriculture, alimentation et territoire ? Comment les PAT contribuent-ils au développement territorial ? Des exemples venant de la région Nouvelle-Aquitaine illustrent les chapitres.

L'approche des SAT ancre, au sein d'un territoire, les quatre composantes habituelles des systèmes alimentaires : la finalité de nourrir une population ; des activités de production et de consommation ; des relations entre acteurs du système ; un contexte politique, économique, légal, etc. En y surajoutant la notion de « projet », le PAT introduit des enjeux d'action collective et de finalité sociale, ce qui constitue d'après les auteurs une rupture par rapport à l'approche surtout économique des SAT. Ainsi, le PAT émane d'acteurs du territoire et sa construction participative invite tous les porteurs d'enjeux locaux à contribuer. Production et consommation y sont liées par une unité de lieu et la gouvernance du projet vise à instaurer une dynamique d'échanges entre les participants.

Par ailleurs, les PAT influencent la manière dont le développement territorial est pensé, en considérant le local sous l'angle alimentaire et en associant des acteurs géographiquement proches, mais souvent éloignés socialement et politiquement.

La première phase d'un PAT confronte les capacités nourricières du territoire aux éléments démographiques, aux pratiques agricoles et aux régimes alimentaires. Par exemple, le Bordelais dispose d'une surface agricole importante, mais surtout utilisée par la viticulture. Dans un deuxième temps, la réalisation du PAT oblige à décloisonner politiques agricoles et d'aménagement du territoire, et à mettre en cohérence les actions locales et leurs objectifs, notamment concernant certaines ressources partagées, comme la terre ou l'eau.

Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective

Source : [Éditions Quæ](#)